Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **42 (1950)**

Heft 11

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 11 - NOVEMBRE 1950 42me ANNÉE

Vers la votation du 3 décembre

Une solution d'attente, une solution de bon sens

Par *Lucien de Dardel*

On n'a peut-être pas assez dit au cours de la campagne de ce printemps que l'électeur suisse qui repoussait le projet de réforme financière du 4 juin prenait deux responsabilités, celle de faire triompher un autre projet, une autre et définitive réforme des finances fédérales, et celle — en attendant ce projet, cette deuxième et cette fois bonne réforme — d'assurer à la Confédération les recettes qui lui sont nécessaires pour subsister et pour faire face aux tâches qui lui incombent, tâches de toutes sortes: économiques, sociales, militaires, etc.

Il n'est heureusement pas trop tard de dire et de faire savoir à tous ceux qui ont voté non le 4 juin dernier que l'heure est venue maintenant pour eux d'assumer la seconde de ces responsabilités. Le 3 décembre prochain aura lieu la votation fédérale sur le régime financier qui sera celui de la Confédération de 1951 à 1954, années pendant lesquelles on escompte que les autorités fédérales et le peuple suisse lui-même parviendront à faire triompher une réforme financière définitive, un projet N° 2, qui entrerait en vigueur dès le 1er janvier 1955. Au cours de ces prochaines années donc, l'électeur aura l'occasion de prendre la première responsabilité dont je parlais plus haut et il la prendra volontiers si le vote du 4 juin est interprété conformément à la majorité populaire par nos législateurs. Mais pour l'heure il s'agit seulement d'un régime financier *transitoire,* d'une simple solution d'attente — en attendant la grande réforme.

J'insiste immédiatement là-dessus parce que c'est tout autre chose de fixer pour des dizaines d'années les règles fondamentales qui